



numéro

CM\_241210\_13

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le trois octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session, salle du conseil, sous la Présidence de Josian RIBES, Maire de la Commune de Montbazin.

nombre de membres	
en exercice	22
présents	17
exprimés	19
vote	
pour	19
contre	0
abstention	0

### Présents :

Mmes Anne-Marie ANTERRIEU, Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette FISHER, Sophie LAUX-ROBERT, Jocelyne PY, Marjorie RIBES,  
M. Paul AMOUROUX, Michel ARTIGNAN, Stéphane BEDEL, François BONHOMME Aurélien DALOZ, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES,

### Procurations :

Franck ALEXIS à Aurélien DALOZ  
Mélanie ALCAIDE à Nathalie ARTIGNAN

### Absents :

Brigitte CASADO-JAILLET, Christophe LELIEVRE, Pierre TROUCHE

**Objet :** Convention de mutualisation de services entre Sète Agglopôle Méditerranée et la Commune de Montbazin pour le ramassage des encombrants/gros objets

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales,

**VU** que Sète Agglopôle Méditerranée a en charge la collecte et le traitement des déchets ménagers et que les encombrants/gros objets produits par le ménage sont assimilables aux déchets ménagers.

**CONSIDERANT** que dans un souci de meilleure gestion il est proposé que la collecte des encombrants/gros objets au « porte à porte » soit assurée par la commune,

**CONSIDERANT** le projet de convention de mutualisation de services entre Sète Agglopôle Méditerranée et la commune de Montbazin pour le ramassage des encombrants/gros objets qui précise les modalités et les conditions de mutualisation pour l'année 2024.

### Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1** : APPROUVE les termes de la convention de mutualisation présentée,

- **ARTICLE 2** : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

Accusé de réception en préfecture  
034-213401656-20241212-2024-DELIB-95-DE  
Date de réception préfecture : 12/12/2024

- **ARTICLE 3** : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Josian RIBES

A circular official stamp in blue ink is centered on the page. The stamp contains the text "MAIRIE DE MONTBAZIN" around the top and "12120" at the bottom. In the center of the stamp is a red emblem featuring a lion rampant. A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the stamp, extending downwards and to the left.

Accusé de réception en préfecture  
034-213401656-20241212-2024-DELIB-95-DE  
Date de réception préfecture : 12/12/2024